Comptes nationaux trimestriels

Publication

À compter de mai 2019, deux estimations des comptes trimestriels sont publiées pour chaque trimestre :

- La Première estimation, est publiée à la fin du premier mois du trimestre suivant. Elle porte sur la croissance trimestrielle du produit intérieur brut (PIB) ainsi que des opérations sur les biens et services (production, valeur ajoutée, consommation, investissement, échanges extérieurs, variations de stocks, etc.). Il s'agit d'une estimation avancée : tous les indicateurs ne sont pas disponibles sur l'intégralité du trimestre. Des techniques économétriques sont utilisées pour extrapoler les informations manquantes.
- La seconde, dite Résultats détaillés, est publiée moins de 60 jours après la fin du trimestre. Elle met à jour la première estimation de la croissance trimestrielle du PIB et des opérations sur biens et services. Elle fournit également une première estimation des comptes des agents (ménages, entreprises, administrations publiques, etc.).

Outre les taux de croissance trimestriels, figurent dans ces publications le calcul de **l'acquis de croissance** des différents agrégats pour l'année en cours. L'acquis de croissance d'une variable pour une année N correspond au taux de croissance de la variable entre l'année N-1 et l'année N que l'on obtiendrait si la variable demeurait jusqu'à la fin de l'année N au niveau du dernier trimestre connu. Par exemple, lorsque le dernier trimestre connu pour une année N est le deuxième trimestre, l'acquis de croissance de la variable pour l'année N est égal au taux de croissance entre N-1 et N que l'on obtiendrait si la variable restait aux troisième et quatrième trimestres au même niveau qu'au deuxième trimestre.

Procédure d'élaboration

Les comptes nationaux trimestriels visent à fournir, à un rythme infra-annuel, une information **macro-économique** complète, relativement détaillée et cohérente avec les comptes annuels passés. Cette information (en valeur, en volume et en prix) est corrigée des variations saisonnières et des jours ouvrables afin que les évolutions d'un trimestre à l'autre ne reflètent que les mouvements d'ordre conjoncturel.

Les comptes trimestriels et les comptes annuels partagent le même cadre conceptuel, celui du système de comptabilité nationale décliné au niveau européen (SEC 2010). Annualisées, les données trimestrielles sont cohérentes avec celles des comptes annuels. Annuels ou trimestriels, les comptes sont publiés en volume aux prix de l'année précédente chaînés. L'année de base, 2020, est l'année de référence pour ces calculs en volume. Pour un agrégat donné, la seule différence entre le compte trimestriel annualisé et le compte annuel réside dans le fait que ce dernier n'est pas corrigé des jours ouvrables.

Les comptes trimestriels sont construits sur la base **d'indicateurs infra-annuels** (*annexe*). Un document de la collection *Insee Méthodes*, disponible sur le site insee.fr, décrit l'ensemble des principes généraux et récapitule l'ensemble des indicateurs retenus (*Insee Méthodes* n°126, « Méthodologie des comptes trimestriels », mai 2012). Ce document expose l'ensemble des méthodes et indicateurs retenus dans la base 2005. Cependant, pour la plupart des postes par opération, il n'y a pas ou peu de changement de méthode ou d'indicateur d'une base à l'autre.

Pour certaines séries, au poids généralement faible, aucune donnée conjoncturelle n'est disponible. Les comptes annuels sont alors prolongés par une extrapolation de l'année en cours, le plus souvent sur la base d'expertises *ad hoc* (par exemple les prévisions des commissions des comptes de la sécurité sociale) et les comptes trimestriels découlent d'un « lissage trimestriel » de la série annuelle. Ce lissage consiste à estimer une série trimestrielle qui minimise la variabilité de la série d'un trimestre sur l'autre.

Les Premières estimations nécessitent des extrapolations supplémentaires

La méthode d'estimation est identique pour les deux publications des comptes trimestriels. Seuls le nombre d'indicateurs extrapolés et le nombre de séries publiées pour le dernier trimestre différencient les deux estimations. Plusieurs indicateurs ne sont pas disponibles à 30 jours :

- Le troisième mois d'indice de la production industrielle, publié environ 40 jours après la fin du trimestre. Néanmoins, une estimation avancée (non publique) de cet indice fondée sur des réponses partielles est utilisée;
- Les échanges de biens et services pour le troisième mois du trimestre, construits à partir des statistiques de la DGDDI et de la direction de la Balance des paiements de la Banque de France, ne sont pas disponibles à 30 jours. Pour certains biens, des informations préliminaires des Douanes sont employées;
- L'indicateur trimestriel d'investissement des ménages en logement, fourni par le SOeS, n'est pas disponible pour l'estimation à 30 jours, il est donc extrapolé à l'aide des mises en chantiers mensuels. Concernant l'investissement en génie civil, une version provisoire de l'indicateur de valeur (fournie par la Fédération nationale des travaux publics) pour le deuxième mois du trimestre passé est connue pour cette estimation mais à 30 jours ; le troisième mois est donc extrapolé. En outre, l'indice de prix n'est disponible que pour le 1er mois du trimestre.
- Les indices de chiffres d'affaires (issus des déclarations de TVA des entreprises) sont utilisés pour établir certaines séries de consommation des ménages en services (hébergement-restauration, par exemple) et d'investissement (en biens d'équipement, et en recherche et développement, notamment); en règle générale, seul le troisième mois du trimestre est extrapolé lors des premières estimations.

Révisions

D'une publication à l'autre des comptes trimestriels

Au fur et à mesure des publications, les comptes trimestriels peuvent être révisés du fait :

- du remplacement d'extrapolations par des indicateurs initialement non disponibles ;
- des révisions d'indicateurs bruts, sur le dernier trimestre ou sur les trimestres antérieurs ;
- de révisions de corrections de variations saisonnières :
- une fois par an, en mai, des révisions des comptes annuels ;
- environ tous les cinq ans, de changement de base.

Intégration des comptes annuels

Le profil trimestriel des séries peut être modifié depuis leur origine. En revanche, les agrégations annuelles de leurs données brutes ne sont généralement pas modifiées, car elles sont calées sur les comptes annuels jusqu'au dernier compte provisoire publié. Chaque année, les comptes définitifs (année N-3), semi-définitif (année N-2) et provisoire (année N-1) sont publiés en mai de l'année N et révisent les estimations annuelles des agrégats macroéconomiques. Les comptes trimestriels intègrent ces données de la nouvelle campagne de comptes annuels lors de la publication des *Résultats détaillés* du premier trimestre de l'année N, qui coïncide avec la publication des comptes annuels, fin mai.

Les révisions des comptes trimestriels lors de la publication du compte provisoire en mai N proviennent de trois sources principales :

- la ré-estimation des modèles de CVS et de CJO;
- la ré-estimation des relations d'étalonnages, en intégrant les deux derniers points annuels : les comptes définitif et semi-définitif de la campagne en cours, ce qui modifie la dynamique des agrégats macro-économiques sur la fin de période ;
- le calage sur certaines données annuelles connues pour la première fois ou déterminées plus précisément : notamment les comptes des administrations publiques, ceux des sociétés financières, des institutions sans but lucratif aux services des ménages (ISBLSM) et de l'agriculture, certains postes de consommation des ménages.

Changements de base

Par ailleurs, les comptes nationaux procèdent régulièrement à des changements de base. Après les bases 2010 et 2014, les comptes nationaux sont passés le 31 mai 2024 à la base 2020. C'est une source importante de révision des agrégats macro-économiques publiés jusqu'alors, sur les années récentes comme sur l'ensemble de la période publiée (exercice de rétropolation). Par rapport à la précédente base, les comptes de la base 2020 permettent un recalage en niveau sur les données sources et sur les agrégats de la Balance des Paiements. Ce changement de base a conduit à revoir certaines méthodes d'estimation pour incorporer de nouvelles recommandations européennes visant à améliorer la comparabilité entre pays.

Pour des informations sur le changement de base 2020 :

Comptes nationaux annuels (base 2020)

Spécificités du compte des administrations publiques

Plusieurs approches

Le compte trimestriel des administrations publiques (APU) peut être présenté dans différentes approches. Le cadre des statistiques de finances publiques qui sert de référence dans le cadre des règlements européens privilégie une présentation dépenses/recettes, où les comptes des APU sont décrits de façon simplifiée, avec d'un côté les grands postes de dépenses, de l'autre ceux de recettes. Cette approche retrace tout d'abord les flux effectifs, en supprimant certains des flux imputés par la comptabilité nationale.

Le tableau économique d'ensemble (TEE) présente une décomposition différente, relevant du cadre central de la comptabilité nationale (approche *cadre central*). Cette dernière déroule une succession de comptes (de production, d'exploitation, d'affectation et d'utilisation des revenus, enfin du compte de capital).

Par des voies différentes, ces deux approches conduisent au même solde, la capacité (s'il est positif) ou le besoin (s'il est négatif) de financement des administrations publiques.

L'approche financière de la mesure, dont la Banque de France a la responsabilité pour les APU comme pour les autres agents, renseigne sur la façon dont le solde est financé, par instrument. Cette approche est cohérente avec la mesure de la dette trimestrielle des APU, dont l'Insee, la DGFiP et la Banque de France ont la responsabilité. Des flux financiers influent sur la dette sans affecter le besoin de financement (variations des actifs financiers et des autres comptes financiers à payer et à recevoir). Le lien entre besoin de financement et variation de dette n'est donc pas immédiat. Les approches financière et non financière du besoin de financement conduisent au même solde en théorie, mais en pratique, des écarts apparaissent, parce que ces approches s'appuient sur des sources statistiques différentes.

Précautions d'usage

Comme pour les autres agrégats de comptabilité nationale, la mesure trimestrielle du compte des APU est une statistique économique qui comporte des imprécisions et peut être soumise à révisions. Le compte trimestriel des APU est élaboré selon les principes généraux des comptes trimestriels. Il nécessite notamment de disposer d'indicateurs statistiques infra-annuels qui sont retraités : calage-étalonnage sur les comptes annuels avec un recours important à l'économétrie, corrections des variations saisonnières (CVS) et corrections des jours ouvrés (CJO).

S'agissant des données brutes et CVS, le calage sur les comptes annuels garantit l'égalité entre le compte annuel correspondant et la somme des quatre trimestres. En revanche, les données CVS-CJO annualisées présentent de légers écarts avec les séries annuelles brutes, en fonction du calendrier particulier de chaque année.

L'élaboration des comptes nécessite des arbitrages (par exemple lorsque plusieurs indicateurs portent sur le même champ) et des choix méthodologiques (par exemple, le choix de la date d'enregistrement). Les indicateurs trimestriels ne couvrent qu'une partie des comptes et les informations annuelles non couvertes doivent être extrapolées afin que le compte trimestriel soit complet (le profil trimestriel résulte alors d'un lissage de la série annuelle). Tous ces éléments conduisent à des révisions, comme pour les autres grands agrégats de la comptabilité nationale.

Annexe : principaux indicateurs utilisés

Commerce extérieur

Sources : statistiques douanières ; balance des paiements ; indices des prix à l'importation et à l'exportation dans l'industrie ; indices de valeur unitaire du commerce extérieur de produits agricoles ; échanges extérieurs physiques d'électricité.

Production

Sources : indice de la production industrielle (industrie hors eau, gaz et électricité) ; statistiques agricoles et de transport ; indices de chiffres d'affaires (issus des déclarations de TVA) ; indice des prix de production dans l'industrie. Pour les autres branches (services hors transport, énergie-eau-déchets), la production est obtenue indirectement à partir des emplois.

Formation brute de capital fixe

Sources : immatriculations de véhicules ; indices de chiffres d'affaires (issus des déclarations de TVA) dans l'industrie, le commerce de gros et les services ; mises en chantier de bâtiments, statistiques de la fédération nationale des travaux publics (FNTP).

Consommation des ménages

Sources : enquêtes dans le commerce effectuées par la Banque de France ; statistiques d'organismes publics (Arcep, Cnamts...) ; statistiques d'organismes professionnels (par exemple l'Institut français de la mode ; panéliste (GfK) ; indices de chiffres d'affaires (issus des déclarations de TVA) ; indice des prix à la consommation.

La consommation des ménages en biens est publiée mensuellement.

Consommations intermédiaires : obtenues, le plus souvent, à partir de la production de la branche correspondante et de coefficients techniques.

Variations de stocks (agriculture, industrie hors énergie-eau-déchets) : obtenues le plus souvent par solde entre les ressources et les emplois hors stocks (consommations intermédiaires, consommation finale, FBCF, exportations).

Impôts

Sources : recouvrements mensuels des recettes de l'État et avis d'émissions de rôles des impôts locaux (DGFIP), données de l'Acoss (Agence Comptable des Organismes de Sécurité Sociale) pour les impôts affectés à la Sécurité Sociale (CSG, etc.).

Emploi, Salaires, Durée du travail

Sources : statistiques trimestrielles sur l'emploi salarié (Dares-Insee), enquête Acemo (Activité et condition d'emploi de la main-d'œuvre) de la Dares (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé), Acoss, DGFIP (direction générale des finances publiques). Statistiques sur les jours maladies, maternité et accidents du travail (Caisse nationale d'assurance maladie), et sur les heures supplémentaires (Acoss).

Cotisations et prestations sociales

Sources : Acoss (cotisations au régime général de la Sécurité Sociale) ; statistiques des caisses nationales d'assurance maladie, d'assurance vieillesse et d'allocations familiales ; Pôle-Emploi (prestations chômage) ; autres organismes de protection sociale, DGFiP.